

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION

DU : 15/03/2024

Convocation du : 27/02/2024

Le quinze mars deux mille vingt-quatre à dix heures,
le Conseil Municipal de la Commune de CAZALIS, s'est réuni, en session ordinaire, à la Mairie,
sous la présidence de Jean Claude LASSALLE, Maire.

PRÉSENTS : JC LASSALLE, M DESTRAC, A BALSAMELLI, L AMAURY, F ROUCHALEOU, X DELORT,
F SAADOUNI

EXCUSEE : Sophie BONNIN, Nancy TETARD, Leslie ALBERT et Hubert MARQUETTE

SECRETAIRE : Monique DESTRAC

ORDRE DU JOUR :

- Présentation du futur projet photovoltaïque (projet II)
- Bilan de concertation et définition des ZAEnR
- Vote des comptes administratifs et comptes de gestion 2023
- Restes à réaliser
- Affectations des résultats
- Vote des 3 taux
- Vote des budgets 2024
- Questions diverses

Monsieur le Maire présente Monsieur ALMARIC Gauthier, chef de projet photovoltaïque chez JP Energie Environnement qui va présenter à son tour son projet aux élus.

⇒ PRESENTATION DU FUTUR PROJET PHOTOVOLTAIQUE (Projet II) :

Monsieur ALMARIC présente un projet photovoltaïque sur les parcelles communales qui avaient déjà fait parti d'une première étude qui avait été refusée suite à des problèmes rencontrés pour le défrichement.

La société JP Energie Environnement (JPee) propose un projet d'installation et d'exploitation d'une centrale photovoltaïque au sol sur un terrain communal. Les parcelles concernées sont déterminées ci-dessous. D'une surface totale de 31,2 ha, elles font toutes partie du domaine privé de la commune.

Commune	Contenance	Préfixe	Section(s)	N° Parcelle(s)
33113 Cazalis	15 030 m ²	000	E	1401
33113 Cazalis	30 801 m ²	000	E	247
33113 Cazalis	7 568 m ²	000	E	248
33113 Cazalis	7 748 m ²	000	E	249
33113 Cazalis	30 562 m ²	000	E	250
33113 Cazalis	4 675 m ²	000	E	257

33113 Cazalis	889 m ²	000	E	276
33113 Cazalis	23 893 m ²	000	E	281
33113 Cazalis	11 331 m ²	000	E	303
33113 Cazalis	24 090 m ²	000	E	307
33113 Cazalis	7 319 m ²	000	E	308
33113 Cazalis	4 670 m ²	000	E	309
33113 Cazalis	1 443 m ²	000	E	310
33113 Cazalis	21 445 m ²	000	E	311
33113 Cazalis	5 809 m ²	000	E	313
33113 Cazalis	22 497 m ²	000	E	321
33113 Cazalis	13 278 m ²	000	E	322
33113 Cazalis	17 639 m ²	000	E	340
33113 Cazalis	7 394 m ²	000	E	341
33113 Cazalis	46 530 m ²	000	E	342
33113 Cazalis	5 275 m ²	000	E	343
33113 Cazalis	8 368 m ²	000	E	353
33113 Cazalis	1 256 m ²	000	E	356
TOTAL :	311 942 m ²			

La phase d'exploitation sera couverte par un bail emphytéotique d'une durée initiale de 37 ans, qui rémunèrera la mise à disposition des terrains.

La société JPee réalisera les études techniques et environnementales nécessaires au projet. Elle déposera les demandes d'autorisations nécessaires à l'édification de la centrale photovoltaïque et de ses équipements annexes.

Ces étapes impliquent la signature d'une promesse de bail emphytéotique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, DECIDE

- De soutenir ce projet dont le but est la production d'énergie renouvelable ;
- D'accepter les conditions proposées par la société JPee, à savoir :
Promesse de bail formée pour une durée initiale de 5 ans ;
Réitération possible de la promesse en bail emphytéotique d'une durée initiale de 2 ans ;
Loyer versé à la commune 5000 €/MwC/an. Il commence à courir au démarrage du chantier et s'achève à la fin du démantèlement;
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer avec la société JPee tout document afférent au projet, et notamment la promesse de bail emphytéotique et de servitudes, le bail emphytéotique et les servitudes à venir, ainsi que toutes les pièces nécessaires au dépôt du permis de construire.

7 POUR

⇒ BILAN DE CONCERTATION ET DEFINITION DES ZAEnR :

Après discussion avec M. ALMARIC, Monsieur le Maire est d'accord d'attendre la suite pour la définition des ZAEnR.

En effet, d'après M. ALMARIC, le temps que cette définition se fasse avec la Cdc du Sud Gironde, rien n'empêche la Société JPEE d'entamer les études.

⇒ VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2023 :

Monsieur le Maire donne la parole à Marjorie, secrétaire de mairie pour présenter les documents financiers de la commune et du service de l'eau.

Les élus ont reçu par mail le grand livre 2023 avec toutes les écritures correspondantes aux montant des tableaux.

Elle rappelle juste qu'il reste 2 dettes sur la commune :

- Le remplacement des ampoules au mercure (5483.03 euros sur 10 ans)
→ fin 30/06/2025 (annuité de 548.30 euros/an)
- Le transfert presbytère-mairie (200 000 euros sur 30 ans) → fin janvier 2035 (annuité de 11730.62 euros/an)

Les investissements faits sur 2023 :

- Réhabilitation toiture mairie
- Adressage
- Achat tracteur tondeuse qui passe en restes à réaliser sur 2024 avec la reprise de 1000 euros de l'ancien tracteur.

Quelques achats sur 2023 : 14 barrières de sécurité, un écran de projection, une élagueuse, un micro pour la sono.

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF

Le 15/03/2024

Convocation le 27/02/2024

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents : 7 - Nombre de votants : 6

COMMUNE DE CAZALIS

Le Maire sortant de la salle pour le vote, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Francis ROUCHALEOU, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Jean Claude LASSALLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT

COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL

Résultats reportés		48 634,35 €		16 277,32 €	0,00 €	64 911,67 €
Opérations de l'exercice	191 678,22 €	216 491,75 €	33 633,11 €	14 569,51 €	225 311,33 €	295 972,93 €
TOTAUX	191 678,22 €	265 126,10 €	33 633,11 €	30 846,83 €	225 311,33 €	360 884,60 €
Résultats de clôture		73 447,88 €	2 786,28 €		2 786,00 €	73 447,88 €
Restes à réaliser			9 700,00 €		9 700,00 €	
TOTAUX CUMULÉS		73 447,88 €	12 486,28 €		12 486,28 €	73 447,88 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		73 447,88 €	12 486,28 €			60 961,60 €

Le Maire sorti de la salle, le doyen Francis ROUCHALEOU fait voter le compte administratif de la commune de Cazalis.

6 POUR

La secrétaire rappelle aussi que le service de l'eau de Cazalis est en DSP (Délégation du service public) avec la SOGEDO. Un avenant au contrat du 01/07/2008 au 30/06/2020 a été signé jusqu'au 31/12/2025. Pour rappel, un projet de fusion des syndicats est à l'étude pour janvier 2026.

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF**

Le 15/03/2024

Convocation le 27/02/2024

Nombre de membres en exercice : 11 - Nombre de membres présents : 7 - Nombre de votants : 6

Service de l'eau de CAZALIS

Le Maire sortant de la salle pour le vote, le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Francis ROUCHALEOU, doyen, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par Mr Jean Claude LASSALLE, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré :

1° Lui donne acte de la présentation faite du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLÉ	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT	DÉPENSES ou DÉFICIT	RECETTES ou EXCÉDENT
COMPTE ADMINISTRATIF PRINCIPAL						
Résultats reportés		80 336,30 €		18 302,39 €		98 638,69 €
Opérations de l'exercice	5 114,00 €	5 598,92 €	0,00 €	5 114,00 €	5 114,00 €	10 712,92 €
TOTAUX	5 114,00 €	85 935,22 €	0,00 €	23 416,39 €	5 114,00 €	109 351,61 €
Résultats de clôture		80 821,22 €		23 416,39 €		104 237,61 €
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULÉS		80 821,22 €		23 416,39 €		104 237,61 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS		80 821,22 €		23 416,39 €		104 237,61 €

Le doyen Francis ROUCHALEOU fait voter le compte administratif du service de l'eau de Cazalis. **6 POUR**

Les comptes de gestion concordants avec les comptes administratifs sont votés également à l'unanimité des membres présents. **7 POUR**

⇒ RESTES A REALISER :

Les restes à réaliser pour la commune sur 2023 sont :

- Aménagement du braséro à l'auberge : 3 000 euros
- Achat nouveau tracteur tondeuse : 6 700 euros

A l'unanimité, les restes à réaliser pour un total de 9 700 euros sont validés.

7 POUR

⇒ AFFECTATIONS DES RESULTATS :

Les affectations de résultats, validées par la trésorerie comme telles sont soumises au vote des élus.

Pour la commune :

Recettes de fonctionnement R002 : 60 961.60 euros
Dépenses d'investissements (déficit) D001 : 2 786.28 euros
Affectation en réserves R1068 : 12 486.28 euros

Pour le service de l'eau :

Recettes de fonctionnement R002 : 80 821.22 euros
Recettes d'investissements R001 : 23 416.39 euros

A l'unanimité, les affectations de résultats sont validées.

7 POUR

⇒ VOTE DES 3 TAUX :

L'endettement de la commune réduit à un seul emprunt restant a baissé très sensiblement et se trouve inférieur à la moyenne de la strate pour les communes comparables.

Les membres du conseil proposent de ne pas augmenter les taux pour 2024.

A l'unanimité, les membres du conseil DECIDENT :

- De voter les 3 taux pour l'année 2024 comme ci-dessous :

Taxe foncière sur le bâti : 30 %
Taxe foncière sur le non bâti : 34.68 %
Taxe habitation : 5.53 %

7 POUR

⇒ VOTE DES BUDGETS 2024 :

Les élus ont reçu par mail les maquettes budgétaires 2024. Pour rappel, les budgets sont prévisionnels.

Ils sont modifiables selon les devis ou les projets présentés au vote des élus plus tard par décision modificative tout au long de l'année.

La commune :

Fonctionnement	319 911.60 euros
Investissement	89 155.88 euros

Investissements 2024 :

- Réfection toiture du parc à cochons : 1 000 euros
- Réfection du pont de Callen-Cazalis : 1 500 euros
- Modification entrée du cimetière : 3 000 euros
- Réparation cloches (tocsin) : 3 000 euros

Subvention FDAEC 2024 : 4 850 euros (au lieu de 8 000 euros les années précédentes)

Les subventions prévues aux associations :

- 250 euros pour les associations de Cazalis
- 180 euros pour la coopérative scolaire
- 300 euros pour les courses du guidon macarien
- 300 euros pour les nuits atypiques
- 192 euros pour la participation au voyage scolaire des élèves de CAZALIS
- 200 euros pour le tour de la Cdc Sud Gironde
- 100 euros pour les anciens combattants

Des lignes ont été ouvertes en fonctionnement si besoin et en prévision pour des dépenses comme les frais de remise en état des logements locatifs, les frais d'externalisation de certaines missions en espaces verts, DPE, changement portail cimetière...).

La secrétaire fait un point rapide sur les dépenses du 1^{er} trimestre 2024 :

- Entretien du logement LAGRAVE : DPE (360 euros), désencombrement (1 600 euros), élagage 3 pins (1 080 euros), petites fournitures (111.60 euros).
- Aménagement du braséro de l'auberge : 2 844 euros
- Achat tracteur tondeuse : 6 699 euros
- Dépannage fuite auberge : 371.95 euros
- Tôle pour cheminée auberge : 210.24 euros
- Enrobé pour chemins (Piaut/Guiron et La Grave) : 1 763.62 euros

Il est prévu aussi le reversement de 40 000 euros d'excédent du service de l'eau sur la commune.

Angela BALSAMELLI rappelle qu'il était entendu précédemment que soit mise au vote la gratuité des loyers pour les locataires avec devis à l'appui. Elle souligne aussi que les travaux électriques sont spécifiques et qu'il n'est pas donné à tout le monde de mettre aux normes l'électricité dans un logement surtout un logement communal.

Monsieur le Maire informe les membres que toutes les décisions concernant le logement LAGRAVE sont soumises au vote en séance et qu'un devis de fournitures a été reçu et que le sujet des loyers était prévu en suivant le vote des budget 2024.

A la majorité, les membres valident le budget de la commune 2024.

6 POUR – 1 CONTRE

Monsieur le Maire présente le devis reçu des locataires pour un montant de 1539.13 euros chez LEROY MERLIN (Plaques plâtre, rouleaux de laine de verre, rails, vis, enduit, joint ...)

Il propose de voter la gratuité des loyers pour 3 mois. (Le loyer est de 600 euros).

A l'unanimité les membres du Conseil VALIDE la gratuité des loyers de mars, avril et mai pour les travaux effectués dans le logement de LAGRAVE par les locataires.

7 POUR

Monsieur le Maire et les membres du conseil proposent qu'après les travaux d'électricité au logement de LAGRAVE, un diagnostic électrique avec passage d'une entreprise soit effectué.

Ensuite un Diagnostic de Performance Energétique (DPE) sera établi.

A l'unanimité les membres du conseil AUTORISENT Monsieur le Maire à signer le devis pour le contrôle électrique du logement de LAGRAVE après les travaux et le DPE.

7 POUR

Le Service de l'eau :

Fonctionnement	91 821.22 euros
Investissement	65 237.61 euros

Le budget du service de l'eau ne comporte depuis quelques années que des écritures d'amortissements et de surtaxe de l'eau.

Il sera à prévoir peut-être des travaux de diagnostic forage cette année.

A l'unanimité, les membres du conseil VALIDENT le budget 2024 du service de l'eau.

7 POUR

QUESTIONS DIVERSES

CNAS

Angela BALSAMELLI demande le prêt du véhicule communal le 12/04/2024 pour une réunion CNAS.

Parc à cochons

Un devis de l'entreprise CMTP pour un montant de 7 588.80 euros est présenté. Monsieur le Maire va demander d'autre devis pour comparer.

Vernissage oeuvre

Le 15 juin, sera organisé le vernissage de "La Constellation Cazalis" juste avant l'événement "Nuits des forêts" afin de profiter d'une proposition très riche.

Il s'agira donc d'un vernissage un peu particulier. L'idée c'est de convier tout le monde à un temps de présentation, d'échange et de partage au sujet de l'œuvre, en présence de l'artiste, salle des fêtes de Cazalis à 18h30 avec des discours et un pot. Projection des photos du chantier, de l'œuvre et des temps de visites, mais aussi réalisation d'une sorte de petite exposition retraçant cette belle aventure.

Ensuite à partir de 20h00 direction bas de la dune pour intégrer la proposition "Nuits des forêts" avec une balade nature grâce à l'intervention d'un animateur du parc. Arrivée à l'œuvre de nuit, un système pour l'éclairer et créer la surprise auprès du public sera mis en place.

Delphine Gigoux Martin prendra la parole et présentera son œuvre, puis un concert sera donné juste à côté, grâce aux Nuits Atypiques, fin de la soirée avec une lecture du ciel étoilé et un retour à pied, en bas de la dune, pour dégustation le tourin.

Les tourins seront préparés par Guy BRISSE et Christiane LASSALLE.

Le Parc nous demande la mise à disposition de la salle des fêtes mais aussi de prévoir un pot copieux pour permettre aux invités de tenir le coup. A voir.

Championnat Aquitaine du contre la montre

Le 23 juin aura lieu le championnat d'Aquitaine du contre la montre à Cazalis et l'après-midi course circuit.

Courses cyclistes Guidon Macarien

Le 16 juin toute la journée, Championnat régional du contre la montre + course en circuit en fin d'après-midi.

Le 25 août : course en circuit l'après-midi comme tous les ans pour la fête de la St Babylon.

Projet de ligne THT Landes de Gascogne

Le 29 février a eu lieu une réunion à Cazalis avec Jean-Luc GLEYZE, Président du Conseil Départemental, les garantes et tous les maires des communes concernées, pour le projet de construction d'un poste électrique et d'une ligne aérienne de 400 000 volts.

Monsieur le Maire présente aux élus le plan avec la zone d'étude du projet.

17 communes sont impactées en Gironde : Le Tuzan, Saint-Symphorien, Saint-Léger-de-Balson, Bourideys, Préchac, Cazalis, Lucmau, Bernos Beaulac, Captieux, Cudos, Escaudes, Giscos, Lartigue, Saint-Michel-de-Castelnau, Goualade, Lerm-et-Musset et Marions.

Le 7 mars a eu lieu à Captieux avec 4 représentants de RTE.

Pour l'instant pas de précisions sur le futur trajet.

Angela BALSAMELLI demande à ce que la cour d'école soit goudronnée.

Monsieur le Maire rappelle qu'il y a déjà eu la cour goudronnée côté cantine et que les parents n'ont pas renouvelée leur demande car trop de « genoux abimés ».

Dans le cas de fortes pluies, la maitresse utilise le court de tennis.

Angela BALSAMELLI a participé à la réunion petite enfance de la Cdc. Des problèmes de places en crèche et de financement ont été soulevés. Une crèche témoin doit être étudiée à St Symphorien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures.